



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Grand Palais

Question écrite n° 108012

Texte de la question

M. Julien Dray attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur le devenir des salons historiques dont la fonction est d'organiser les expositions d'artistes au Grand Palais. En favorisant la création artistique et en découvrant des artistes célèbres comme Matisse et Picasso, ces salons d'envergure internationale ont permis de projeter Paris au rang de capitale des arts. Pourtant, après ces grandes années glorieuses, la situation de milliers d'artistes vivants s'est considérablement précarisée en raison d'un changement de politique culturelle. Aujourd'hui, les salons historiques ne peuvent plus répondre à leur vocation. Le manque de moyens alloués, l'absence de lieu permanent et le coût élevé des droits d'exposition ne permettent pas aux salons d'exposer dignement les oeuvres des jeunes talents. Tandis que d'autres artistes officiels continuent à bénéficier du généreux soutien de l'État. Un tel déséquilibre menace sérieusement l'existence des salons historiques qui restent pour ces milliers d'artistes vivants le seul moyen de faire connaître leurs oeuvres. Aussi, il appartient à l'État de préserver la diversité artistique et d'encourager les nombreux artistes vivants, actuellement délaissés, à aller à la rencontre du public et du marché professionnel. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend prendre pour soutenir plus largement les salons d'artistes.

Texte de la réponse

Les salons aujourd'hui dénommés « historiques » se sont constitués dans la deuxième moitié du xix^e siècle autour d'artistes « refusés » au salon organisé sous l'égide de l'académie des Beaux-arts. Ils se sont développés, par scissions successives, parallèlement à l'essor des marchands d'art (Durand-Ruel, Ambroise Vollard, David Kahnweiler...) qui ont défendu les artistes impressionnistes, fauves, cubistes... Les salons ou manifestations créés à l'initiative de sociétés ou de collectifs d'artistes ont toujours existé parallèlement aux galeries, puis aux foires. Le paysage actuel des salons et manifestations exposant des artistes résulte de la superposition des nombreux mouvements significatifs de l'histoire de l'art. La direction générale de la création artistique soutient aujourd'hui de façon significative les cinq salons réunis autour d'Art en Capital (Société nationale des beaux-arts, Salon des artistes français, Salon des indépendants, Comparaisons, Salon du dessin et de la peinture à l'eau) au Grand Palais, le Salon d'automne, les Salons Réalités Nouvelles, Mac Paris, le Salon de Mai, Jeune création et le Salon de Montrouge (aux côtés de la ville de Montrouge). Le montant global affecté à ces manifestations sur le budget du ministère de la culture et de la communication, direction générale de la création artistique, était de 760 000 euros en 2010. Par ailleurs, de très nombreuses collectivités territoriales mettent à disposition des artistes des lieux d'exposition leur permettant de toucher un public nombreux. S'ajoutent à ces manifestations celles organisées par des organisateurs privés. L'objectif du ministère de la culture et de la communication, par son soutien à de nombreux salons et manifestations créés à l'initiative des artistes est de favoriser la vitalité et la diversité de la création artistique, sans laisser de côté les artistes, nombreux, qui ne parviennent pas à accéder au système commercial des galeries. Les salons opèrent leurs choix en fonction de critères qui leurs sont propres et peuvent donc privilégier des artistes émergents ou des artistes confirmés.

Données clés

Auteur : [M. Julien Dray](#)

Circonscription : Essonne (10^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 108012

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mai 2011, page 4683

Réponse publiée le : 14 juin 2011, page 6298